

Gérard LARCHER
Président du Sénat

Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et Préfet de la Région Normandie,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, Cher Bertrand BELLANGER qui nous accueille dans ce lieu un peu symbole,
Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires de la Seine-Maritime, Denis MERVILLE, qui est à l'origine de cette invitation, et les membres du bureau de l'Association des Maires, fonction que j'ai connue dans une vie antérieure comme Président de l'Association des Maires du département des Yvelines.

Je voudrais saluer mes collègues députés ;

Saluer, bien-sûr, très heureux de voir les 6 + 1 collègues sénateurs qui sont présents ici. Catherine MORIN-DESAILLY, qui est en même temps porteur d'un message à mon égard d'Hervé MORIN, président du Conseil Régional de Normandie et dont j'ai lu avec attention une préoccupation sur les nouveaux territoires de l'éducation il y a peu de temps. Bien sûr Agnès CANAYER, Nelly TOCQUEVILLE, Céline BRULIN, Didier MARIE et Pascal MARTIN et le 7^{ème} le chiffre symbolique, c'est naturellement Charles REVET que je retrouve avec grand bonheur et dont je tiens à saluer l'action qui a été la sienne au Sénat mais aussi la partie d'élévation spirituelle qu'il a apportée à notre Assemblée.

Je voudrais bien sûr saluer nos collègues maires, nos collègues conseillers Régionaux et nos collègues conseillers Départementaux.

Saluer le Président de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes, saluer Monseigneur l'Archevêque, je suis très heureux que nous ayons des représentants des cultes dans les assemblées de maires parce que pour tout vous avouer, c'est ma 74^{ème} assemblée ou réunion d'élus depuis 22 mois. Et donc je commence à avoir une vision très œcuménique de la France dans tous les sens du terme.

Je voudrais vous saluer Mesdames et Messieurs.

Oui, merci Monsieur le Président du Conseil Départemental de nous accueillir dans l'Hôtel du Département. Un département qui est pour moi à la fois mémoire et référence. Mémoire parce que Rouen et Maromme sont l'origine de ma famille et que cette origine de ma famille remonte au 19^{ème} siècle mais avec encore des membres très présents aujourd'hui. Mais aussi une référence professionnelle que vous avez évoquée puisqu'à Neufchâtel en Bray, je suis l'inventeur d'une technique particulière d'intervention qui n'a jamais eu de 2^{ème} expérience mais qui m'a permis de marquer définitivement mon talent de vétérinaire autour d'une vache en montant vers l'Oise.

Alors mes chers collègues, en saluant Pascal MARTIN, je voudrais aussi saluer l'action qui a été la sienne pour son département. Je voudrais faire une mention en l'accueillant à nouveau officiellement au Sénat, porteur de l'expérience qui est la sienne, porteur aussi d'une expérience que j'ai pu mesurer dans mon département les Yvelines, qui était une expérience particulière et devant ses collègues, je dois vous dire qu'en quelques semaines, il a pris pleinement la place qui est la sienne.

Monsieur le Préfet, vous l'avez rappelé, l'agglomération de Rouen mais toute la Seine-Maritime et au-delà de la Seine-Maritime a vécu un événement qui a marqué l'ensemble de nos concitoyens, événement d'ailleurs, qui a dépassé le territoire dans ce qu'il a suscité dans le pays, à la fois dans un certain nombre de réalités mais aussi de questionnements, j'y reviendrai d'un mot dans un instant par rapport à la confiance dans la parole donnée. Je

voudrais d'abord exprimer ma gratitude devant vous, non seulement aux services de l'Etat mais bien au-delà, envers les Sapeurs-Pompiers, policiers et gendarmes, qui, chacun le sait, sont intervenus avec le professionnalisme et le courage qui les distinguent lors de cette période difficile. Je voudrais y associer devant vous, Monsieur le Préfet, tous les services de l'Etat engagés, vos services les plus directs jusqu'aux services de l'Etat, qui de l'ARS, de l'ANSES ont marqué de leur signature leurs responsabilités.

Je voudrais aussi souligner, cela m'a semblé important et nous le partageons avec des collègues sénateurs, la mobilisation des élus locaux pour accompagner leurs concitoyens. Tous unis, et je vous cite Monsieur le Président du Conseil Départemental, pour reconstruire l'image de la Seine-Maritime mais aussi l'action régionale qui a ouvert une ligne d'avance assez remarquable et extrêmement rapidement. Enfin, j'aurai l'occasion de le dire cet après-midi, mais je le dis devant le vice-Président, je sais que la solidarité agricole a joué pleinement notamment entre le pays de Caux et le pays de Bray au bénéfice du pays de Bray. Vous voyez que mes souvenirs, c'est aussi le souvenir d'une culture de réactions et de valeurs qui sont fortes et qui marquent la solidarité.

Un mot sans m'y introduire, mais il y a des membres éminents ici de la commission d'enquête sénatoriale qui s'est rendue sur place dès le 24 octobre, qui mène un travail d'audition, qui vient de lancer, -je relaie en accord avec le Président MAUREY-, une consultation des élus en ligne, qui s'adresse naturellement à vous les élus de Seine-Maritime, mais pas qu'à vous... mais naturellement priorité à vous et je crois qu'il est important que vous fassiez part de cette consultation aux membres de la commission. Au fond, quelle est l'objectif d'une commission d'enquête de cette nature ? D'abord, c'est d'essayer de prévenir autant que possible la reproduction d'accident industriel en tirant les enseignements des conséquences sanitaires, environnementales, économiques d'un tel événement. Mais c'est aussi de tirer les conséquences de communication. Nous sommes au temps des réseaux sociaux, et j'allais dire des réseaux parfois asociaux, et face à cette réalité, nous devons essayer de trouver collectivement les réponses. J'ai d'ailleurs devant moi le rapporteur en la personne de la Présidente de la commission de la culture et de l'éducation qui a en charge cela, je crois que nous n'échapperons pas à apporter des solutions parce que nous voyons bien que le temps a changé et que donc la parole publique, en ces temps de défiance collective, elle n'est plus crue par personne et que donc cela nous pose une véritable interrogation, une véritable question et que nous devons apporter des réponses. Et je crois qu'il s'agit aussi de proposer des solutions concrètes d'amélioration des règles de prévention des accidents industriels et de gestion de ces événements. Et votre département par la nature même de ses activités est plus particulièrement exposé que d'autres... Je crois que c'est parce que les élus départementaux, les maires sont souvent les mieux à même d'identifier les problématiques que la commission souhaite vraiment vous entendre, vous écouter.

Je reprends votre lettre, Monsieur le Président de l'association des Maires de la Seine-Maritime, et en reprenant votre lettre vous avez appelé mon attention sur l'ambiance morose, je vous cite, qui « prévaut pour de nombreux maires au terme de leur mandat ». Vous évoquez dans votre lettre la baisse des dotations depuis 2014, la création des intercommunalités dont certaines ont la taille de mes chemises, donc XXL si vous ne l'aviez pas repéré, mais si la taille va bien pour mes chemises, elle peut aller pour certaines intercommunalités mais elle ne va pas pour toutes les intercommunalités... Je reprends la citation de votre courrier « La disparition progressive des services publics de proximité ». Sujet que vous venez aussi d'aborder Monsieur le Préfet. Ces sentiments encore assez dominants que j'ai évoqué, le mandat qui s'achève, mes chers collègues, est sans doute parmi les mandats les plus difficiles pour les élus locaux. Vous avez eu le sentiment de la solitude, parfois de l'abandon, parfois du

mépris et il a fallu, Monsieur le Préfet, vous évoquiez la 1^{ère} grande réunion dans l'Eure, ce qui me permet de saluer le Président de l'association des Maires de l'Eure, Monsieur LEGENDRE qui doit être ici si j'ai bien repéré que je salue avec plaisir. Au fond, il y a un an, je vais vous dire, le vent soufflait fort. Et dans les échanges que j'avais alors avec le Président de la République, ce vent qui soufflait fort, s'il n'y avait pas eu les 35000 maires de France à jouer les arcabouts de la République, à incarner pour reprendre la formule d'un sous-Préfet, aujourd'hui sous-Préfet de Palaiseau Abdel Kader GUERZA dont on voit bien qu'il n'est pas né depuis 6 générations dans le pays de Bray... Eh bien à la question que je lui posais « Monsieur le sous-Préfet, comment vous ressentez la commune ? » Il m'a dit « la petite république dans la grande ». Et vous avez été la petite république dans la grande. Et je continue à penser que même si parfois certains éditorialistes, je pense à un qui porte souvent une écharpe rouge le matin, nous expliquaient que la commune c'était un concept d'hier et bien je vais vous dire, c'est un concept d'avenir parce que la République une, indivisible en cohésion, c'est la chose la plus importante que nous avons à défendre tous ensemble.

Oui, mandat difficile, baisse des dotations, ses interrogations et peut-être un mandat qui se termine mieux, car je pense qu'avec l'Exécutif et au-delà de l'Exécutif, nous avons pu renouer une forme de dialogue et moi, je ne fais pas partie de ceux qui me lamenteraient. Au contraire, je souhaite que ce dialogue, et j'y reviendrais dans un instant, que l'on puisse l'approfondir. Car je vais vous dire le sentiment que j'ai eu qui fut l'un des pires, c'est quand en juillet 2018 on tient Conférence Nationale des Territoires, et je fais partie de la Conférence Nationale des Territoires, non pas de droit mais parce que j'ai pensé avec mes collègues sénateurs qu'il était important que le Président du Sénat, article 24 bis de la Constitution : le représentant des collectivités territoriales y soit, nous tenions conférence sans les représentants des maires, sans les représentants des départements et sans les représentants des régions, cela ne pouvait pas continuer ainsi.

Ce mandat, mandat de la baisse des dotations, mandat du doute, mandat aussi de la mise en œuvre de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale qui vous a amené à vous questionner sur « A quoi je sers ? Comment est pris en compte ma parole ? » et peut-être encore plus pour les conseillers municipaux qui n'étaient pas conseillers communautaires, le sentiment d'être en dehors du processus de décision. Et vous le savez bien, Monsieur le Préfet, jamais nous avons eu autant dans ce pays de démissions de conseillers municipaux qui n'étaient pas conseillers communautaires parce qu'il va falloir trouver les voies et moyens, et la délégation collectivités territoriales du Sénat y réfléchit actuellement. Comment faire que la trame des 550000 élus locaux ne se réduise pas comme peau de chagrin dans ce pays ? Dernière remarque, j'ai demandé à mon successeur à RAMBOUILLET puisque je lui ai passé la main en 2014. -J'avais quelques ambitions d'être réélu Président du Sénat-. Je lui avais dit en lui donnant l'écharpe « Moi j'ai connu l'âge d'or ». Je ferme les yeux, j'ai été élu en 1983 trente ans et chaque année ma DGF augmentait plus vite que l'inflation. Je referme les yeux sans même avoir un hallucinogène pour m'aider, ma taxe professionnelle augmente plus vite que mes dépenses. Sans doute, nous n'avons pas été collectivement, l'Etat, les Gouvernements, les Parlements assez vigilants car nous avons tous vécu, il faut le dire, à crédit. Et c'est d'ailleurs un des sujets, le crédit pour aujourd'hui, la semaine prochaine et les temps qui viennent. Je lui ai demandé de faire le relevé des réunions entre l'heureuse période et la période de l'âge de pierre. J'ai bien noté qu'un élu et un maire avait en moyenne 2 à 3 fois plus de réunions dans son agenda qu'auparavant. La réunionite est une maladie aigüe qui est la conséquence notamment de la loi NOTRe.

C'est aujourd'hui mon 74^{ème} déplacement territorial. Hier, j'étais dans la Loire à MONTBRISON, lieu célèbre puisqu'à la différence du Président de la République Paul DESCHANEL, j'ai réussi à arriver. Vous connaissez tous l'histoire du Président DESCHANEL. Et je ne suis pas venu par chemin de fer comme prévu parce que c'était la grève et que sans doute la SNCF m'a aidée à arriver jusqu'à MONTBRISON hier. Mais ce que je mesure c'est, pardonnez-moi cette diversité au-delà du rappel historique que je n'ai pas pu m'empêcher de faire, à MONTBRISON quand le maire m'a accueilli. Il vient rendre hommage à un homme exceptionnel à un sénateur qui s'appelle Emile REYMOND, sénateur mort pour la France en septembre 1914, premier aviateur, tué en tant qu'observateur, que DESCHANEL connaissait et qui n'est jamais arrivé. Le Sénat vient de rendre hommage, il y a quelques semaines à Emile REYMOND pour leur rappeler son engagement, il aurait pu rester tranquillement mais lui il s'est engagé et est mort pour la France.

Alors ces visites m'ont renforcé dans ma conviction, Monsieur le Président du Conseil Départemental, que c'est d'abord des territoires que peut venir une grande partie des solutions et des innovations pour résoudre la crise profonde que traverse notre pays. Ce sont des élus locaux au premier rang desquels les maires et les élus municipaux que viendront les initiatives du quotidien. Posons-nous la question pourquoi aujourd'hui dans ces temps de vrais interrogations le seul qui ne soit pas atteint par la défiance, la défiance n'est pas que les politiques, c'est aussi les médias mais c'est aussi les élites en général. En ces temps de défiance, le seul qui inspire confiance, ce n'est pas pour vous faire plaisir mais c'est le maire et les élus municipaux. Je ne reviendrai pas sur ma citation que le Président de la République a repris, que j'aurais dû faire breveter même si elle n'était pas totalement de moi, sur la portée d'engueulade et au fond pourquoi ? Parce qu'il y a un formidable besoin de proximité. Parce qu'entre métropolisation, entre mondialisation et financiarisation quand vous voyez la cession de certaines entreprises, comment voulez-vous que les gens comprennent... Des gens qui vivent avec le SMIC ou 1200 ou 1300 euros par mois. Le besoin, c'est la proximité. Et c'est pour cela que je pense, et le président des petites villes que je vois ici et que je salue, je le disais dans un lieu marqué par un grand aqueduc, je crois que la réponse, c'est la proximité. Et la proximité, ce sont les élus qui la donnent et c'est pour ça que pour moi c'est un motif d'espérance.

Oui, venons à votre diversité et puis peut-être que je ferai un point où on en est à J – 4 d'engagement et proximité. Au fond, votre Département, en vous écoutant, Monsieur le Président, Monsieur le Préfet, est marqué par une grande diversité. Au fond il pourrait s'appliquer un certain nombre de principes auxquels nous réfléchissons qui s'appelle la réponse décentralisée, déconcentrée et différenciée. Vous avez, bien sûr cette vaste façade maritime. Je n'oublie pas qu'a priori, vous avez les 2^{ème} et 5^{ème} ports de France, si mes calculs et mes connaissances demeurent exactes. Vous avez en même temps une connexion naturelle avec Paris et l'Île de France, le maintien dans un pays qui s'est beaucoup désindustrialisé d'une présence industrielle forte en Vallée de la Seine, mais aussi une activité agricole de premier plan. Cette diversité alors qu'un peu moins des 2/3, mais presque les 2/3, de la population vit dans deux agglomérations, Rouen et Le Havre, ne peut s'administrer en dehors d'un maillage équilibré de ces métropoles, de villes moyennes, de petites villes et de bourgs centres. Et quand je définissais à François HOLLANDE la France d'à côté, en 2015, quand il nous avait demandé à Claude BARTOLONE et moi-même de réfléchir à l'état du pays, je lui avais écrit à ce moment-là dans mon rapport « la Nation, un héritage en partage » que je sentais une France qui n'était pas que rurale, qui était aussi une France de petites villes, de villes moyennes qui parfois vivaient à l'ombre de grandes métropoles et qui parfois étaient en dehors, qui parfois étaient un quartier dans lequel nos concitoyens avaient le sentiment de ne

plus être écoutés, entendus, de ne plus participer à la République. C'est d'ailleurs une partie de ceux-là -et naturellement jamais pour moi l'idée de soutenir en quoi que ce soit les violences et les excès- qui se sont retrouvés dans la révolte des ronds-points. J'étais hier dans un département comme la Loire où le sujet a été particulièrement évoqué. J'étais il y a quelques semaines dans le département de la Haute-Marne, qui fut le département le plus aigu, alors que c'est un département traditionnellement modéré, et se posait la question politique collective pourquoi ? Parce que je crois qu'une partie de ces concitoyens, y compris à travers de la désindustrialisation dont on ne s'est parfois jamais remis, ils vivaient ce sentiment.

Je voudrais puisque j'évoque la diversité et avant d'en arriver à "Engagement et Proximité", partager avec vous un moment débat qui s'est déroulé au Sénat lors de l'examen du texte "Engagement et Proximité" qui ont été des interrogations et je sais que le débat n'a pas eu tout à fait la même forme, je m'adresse à mes collègues députés, à l'Assemblée Nationale, mais je vais le faire en quelques questions car nous aurons à y revenir dans le futur texte 3D. Et ce débat est parti d'un exemple qui n'était pas la commune mais d'un débat en Nouvelle-Aquitaine sur l'ostréiculture, entre le Président ROUSSET, Nouvelle-Aquitaine et le Président BUSSERAU, Président de la Charente-Maritime, et de se dire est-ce que l'on doit rester dans un système figé, univoque, par exemple en matière d'interventions économiques des uns par rapport aux autres. Pourquoi, -c'est le terme du débat-, imposerions-nous à une intercommunalité de gérer obligatoirement une zone d'activités ? Si la commune en avait la capacité que ce soit décidé d'un commun accord. 1^{er} terme du débat. Pourquoi empêcherions-nous le département et la région, c'est l'exemple de la Nouvelle-Aquitaine, d'intervenir ensemble et par convention en soutien à une filière économique ou à une entreprise en difficulté ? 2^{ème} interrogation. Pourquoi des règles uniques et univoques ? Je pense que ce sera notre sujet de réflexions dans le futur. Moi qui suis, tout le monde le sait de tradition gaulliste, qui croit à la République une et indivisible, et qui continue à y croire, mais je ne suis pas certain en ces temps où on a du mal à faire "communauté nationale" au singulier que la réponse ne se situe pas dans la reconnaissance et la gestion de la diversité, et qu'à chaque territoire on puisse bien sûr dans un cadre défini par la loi sous le contrôle du législateur, d'où la position que je peux avoir par rapport à l'évolution d'un certain nombre de collectivités territoriales de la République, où nous puissions avoir des réponses des organisations, des coopérations qui puissent être adaptées. C'est vraiment un sujet pour nos futurs débats, de décentralisation, différenciation et de déconcentration parce que je crois, Monsieur le Préfet, je le dis, à ce que l'Etat territorial soit présent et renforcé. Depuis 10 ans, vous ne pouvez pas le dire mais moi je vais le dire et j'ai ma part de responsabilité, nous avons affaibli l'Etat territorial et parfois au bénéfice d'agences dont la direction innommée très loin dans la proximité fait naturellement de têtes bien faites souvent très diplômées nous amène parfois à avoir des réponses dans un décalage absolu ??? y compris les Préfets que vous êtes ! Et je prends l'exemple de l'application d'un très bel accord signé entre le Premier Ministre Edouard PHILIPPE et la région Bretagne qui aujourd'hui, se mettent en travers non pas de l'Etat, l'Etat territorial, mais des décisions qui viennent d'en haut et qui paralysent dans le domaine du logement un certain nombre de projets importants.

Monsieur le Président MERVILLE, vous avez évoqué dans votre lettre la question financière. Un mot, bien sûr, la taxe d'habitation sera supprimée dans les conditions, Monsieur le Préfet, que vous avez rappelé. C'est une décision qui s'inscrit dans les propositions politiques du Président de la République au moment des élections présidentielles. Même si je n'en partageais pas le choix, la démocratie fait que c'est ainsi. Néanmoins deux questions fondamentales sont posées : la perte de tout lien fiscal entre citoyens, assemblées délibérantes

locales et services que vous apportez va à terme poser, -et je le dis devant le Président de la Chambre Régional des Comptes- un problème de responsabilité citoyenne. Je vais quitter la Seine-Maritime, je vais aller dans deux villes de mon département mais qui suivent la vallée de la Seine Aubergenville et Les Mureaux. Quand vous avez 80 % de locataires et 20 % de propriétaires habitants, qu'est-ce qu'il se passe ? En terme de citoyenneté et de débat avec les élus, nous avons là un vrai sujet que j'ai rappelé d'ailleurs au Président de la République. Le sujet, ce n'est pas simplement la question de la compensation intégrale, c'est le problème de la désintégration de la citoyenneté. Et vraiment, cela me préoccupe au plus haut point et je sais que cela préoccupe le ministre en charge du dossier aujourd'hui. Rompre le lien fiscal, c'est s'exposer à transformer le citoyen en un simple résident consommateur de services. Or, je n'envisage pas la commune comme un lieu uniquement de résident consommateur de services. Bien sûr, nous avons quelques sujets, nous vivons à crédit mais ça pas commencé que là. Est-ce que la réforme sera neutre pour les collectivités territoriales ? C'est impossible aujourd'hui de l'affirmer. Moi, je ne fais jamais de procès d'intention mais vous le savez, Monsieur le Préfet, parfois c'est compliqué d'expliquer à un maire pourquoi sa DGF a varié, pourquoi ses dotations de solidarité ont varié, pourquoi les péréquations plus personne n'y comprend rien. J'ai été rassuré parce que comme j'ai eu comme Préfet des Yvelines l'ancien Directeur Général des collectivités locales, j'ai tenté sur une commune de lui poser la question, je n'y comprenais rien. Ce qui m'a rassuré c'est que 2 mois après, il m'a dit moi non plus ! Cela a même été le thème du discours de son départ. Cela m'a rassuré sur le niveau de mon intelligence. Je ne dis pas cela en blaguant parce que nous allons avoir un sujet. Klopfer, qui n'est pas l'amuseur public n°1 tout le monde connaît, mais qui est quand même le grand spécialiste, nous dit attention au tsunami par la modification du potentiel fiscal. D'ailleurs, le Gouvernement l'a touché du doigt parce qu'il prépare un projet de Loi de Finances rectificatif. Voilà pourquoi le Sénat a décalé d'une année, quel que soit notre jugement, la mise en œuvre du système proposé. C'est ce que nous venons de voter, nous verrons le débat avec nos collègues Députés tout simplement pour que l'on se donne le temps de la prévision, de l'anticipation et que l'on ne refasse pas le coup de la taxe professionnelle et j'assume, sur un coin de table comme nous l'avons fait dans des ajustements. Parce que le coin de table n'est pas la meilleure des choses.

Un mot pour rappeler quelques principes que l'on trouve dans "Engagement et Proximité". D'abord, je crois qu'il faut que l'on soit tous conscient et je le dis sans aucune agressivité, il faut bien que l'on se mette dans la tête qu'il y a une tentation, il y a des mues sur la mise en œuvre d'une recentralisation. Cette recentralisation n'a pas commencé au printemps 2017. Il y a plus de 10 ans que nous sommes engagés dans une forme de recentralisation. Mais je crois et je reprends la formule du Secrétaire Général de l'AMF, Cher Denis MERVILLE : « les communes ne sont pas les sous-traitants de l'appareil d'Etat », la mairie est la première maison de services publics et qu'il faut donc lui laisser les moyens d'assurer ce service public.

Nous en sommes à J - 4 d'une commission mixte paritaire. Il ne faut pas non plus dramatiser sur "Engagement et Proximité". "Engagement et Proximité", c'est quoi ? C'est le prolongement du débat que le Président de la République a eu avec les maires et d'un engagement qu'il a pris dans une conférence de presse au mois de mai de cette année. C'est le prolongement, et le Président de la République y a fait explicitement référence, d'une proposition de loi votée par le Sénat en juin 2018 qui visait déjà à corriger la loi NOTRe et fruit d'un travail engagé dès 2015 par la commission de suivi de la commission des lois, dont un membre imminent est devant moi, Agnès CANAYER. Nous avons voté à une très large majorité en juin 2018. "Engagement et Proximité" dans la proposition du Gouvernement reprend près de 80 % des propositions. Nous l'avons votée enrichie d'autres propositions et je

dois dire que ce n'est qu'une première étape. Elle a été présentée comme apportant des corrections aux « irritants » de la loi NOTRe et ce texte a pour finalité essentielle de remédier au sentiment de dépossession, voire d'abandon, que j'évoquais il y a un instant de la part des élus municipaux. Donc, 4 piliers : la commune et le maire, les compétences, le statut et les pouvoirs de Police du Maire.

Le premier sujet : quel est le rôle et la place du maire demain dans une intercommunalité ? Quand on fait l'analyse maintenant dans nos commissions mais moi-même après 73 réunions dans les départements, on peut dire qu'à la suite de la loi NOTRe, 50 % des intercommunalités fonctionnent de manière convenable et apaisée. Dans les 50 % qui connaissent des difficultés, je les divise en deux : il y a celles pour lesquelles il y a un temps d'appropriation, des facteurs humains, tout cela est extrêmement respectable et puis il y a ¼ dans lesquelles on trouve certaines XXL dans lesquelles les choses ne peuvent pas fonctionner. Vous savez tous puisque vous avez des grandes unités mais moins grandes que d'autres. Quand vous êtes dans le Pays Basque, c'était un choix des élus, oui Monsieur le Préfet, c'est pour cela que je vous parle de choses pour que l'on soit bien d'accord. Mais vous savez bien qu'aujourd'hui il y a des problèmes majeurs parce qu'entre les communes de la montagne et ANGLET, BIARRITZ, BAYONNE ou SAINT JEAN DE LUZ, ce ne sont pas les mêmes réalités et qu'il faut apporter des réponses. Je repars dans un autre département, la Haute-Garonne, vous n'y avez pas été, Monsieur le Préfet, je dois vous dire qu'avec un grand Préfet de Région qui est Pascal MAILHOS, nous avons analysé la situation de l'intercommunalité autour de SAINT GAUDENS, 102 communes, moins de 25000 habitants, l'assemblée délibérante 152 membres, 17 de moins que le Parlement Belge... Ils n'ont pas de problèmes linguistiques mais pardonnez-moi, je ne dis pas cela pour sourire, mais ils ont quand même un vrai problème. Savez-vous que pour venir à une réunion de la commission du PLU pour un gars qui habite dans la vallée pyrénéenne, c'est une heure pour venir, une heure pour partir, grassement indemnisé comme chacun sait. Eh bien, à quoi assiste-t-on ? Tout le monde déserte, parce que ce n'est pas une réalité adaptée et fort de ces observations, ne croyez pas que j'ai pris les plus caricaturales, j'en ai pris deux qui me paraissent assez exemplaires, une interco un peu forcée et une interco volontaire, nous voyons bien que la question de la taille est quand même posée.

Alors le premier sujet : le maire. C'est dans la loi et je pense que là, il n'y a pas de difficulté avec nos collègues Députés. C'est le pacte de gouvernance autour de l'idée de la conférence des Maires. Je crois que c'est important parce qu'existant dans la loi, certes vous allez me dire que cela existait chez nous mais pas partout, mais le rôle et la place de la conférence des maires.

Second pilier : les compétences. Pour reprendre une formule y compris partagée par les représentants de l'Etat dans le département de la Loire, il y a parfois eu des intégrations forcées. Nous avons le sujet des compétences à la carte. Je prends un exemple, dans certaines intercommunalités, les intercommunalités en général les plus rurales avaient parfois intégré, comme la question scolaire est très présente je le sais dans votre département, la présence de l'école, vous y êtes tous extrêmement attachés. Je sais que mes collègues Sénateurs sont très attentifs à cette question, vous aviez des regroupements pédagogiques intercommunaux gérés par des intercommunalités et intégrant une grande intercommunalité. La grande intercommunalité ne souhaitait pas reprendre cette compétence donc il nous fallait créer des syndicats ou alors on traversait des crises et bien, compétence à la carte qui sera la décision de l'intercommunalité d'en mettre, compétence à la carte aussi pour redonner un pouvoir aux maires sur les services de l'EPCI quand ils viennent intervenir dans sa commune. En effet des

sujets aussi quotidiens que la voirie, les espaces verts ou les bâtiments, il y a des maires qui sont les passagers clandestins de ce qui se passe dans leur commune. Et donc cette demande-là, elle sera possible. Ce n'est pas la loi qui va le donner, c'est votre décision collective dans le cadre de l'intercommunalité.

Troisième sujet : la possibilité de retirer au Préfet et aux Présidents d'Association de maires, maintenant c'est décidé, un moment merveilleux, c'est la révision du schéma départemental de coopération intercommunale. Vous savez que la loi NOTRe avait prévu une révision tous les 6 ans. Il faut donner de la stabilité et de la prévisibilité. Suppression de cette obligation. Par contre, révision si vous le souhaitez. Proposition à la commission qui sera paritaire avec un avantage aux maires puisque c'est d'abord local, de collectivités locales et de communes, dont on parle.

Trois autres choses, pardonnez-moi d'être un peu long mais il faut que j'amortisse mon déplacement, Monsieur le Président ! Le droit de révision simplifié redonné aux communes. Une réflexion, et alors là tout le monde va trembler, parce que vous l'avez abordé, Monsieur le Préfet, est-ce que l'on imagine dans une grande intercommunalité des PLU différenciés ? Parce que quand vous êtes dans une intercommunalité, vous avez des communes de l'intérieur et des communes du littoral ou des communes iliennes, je peux vous raconter, j'ai reçu des maires des îles du Ponant après que Richard FERRAND l'ait fait la semaine dernière, vous voyez bien que la réponse univoque, elle pose quand même de sacrés problèmes.

Et puis le retour du droit de préemption pour la commune là où il avait été transféré. Je voudrais, mes chers collègues, que vous vous disiez bien qu'il n'est pas question de détricoter l'intercommunalité. Mais puisque nous sommes en Normandie, d'appliquer un principe des îles Anglo-Normandes qu'est la manière de tricoter le jersey, les mailles sont dans le même sens et on essaye de les construire dans le même sens. Mais je vous le dis, moi, j'ai voté la Loi Chevènement alors que j'étais dans l'opposition parce que je crois à la vertu de la coopération, de la mutualisation et je crois que l'idée intercommunale ce n'est pas une grossièreté, c'est une nécessité, y compris pour maintenir l'identité de nos communes. Mais je crois qu'il faut que nous retrouvions la souplesse.

Un mot, je veux dire que pour tous, la porte d'entrée doit être la commune, c'est le principe. Il nous reste un sujet de débat que nous avons depuis 2 ans, qui n'est pas un sujet majeur semble-t-il dans votre département, c'est la compétence eau et assainissement. Un petit peu ? mais pas trop... Par contre, quand vous êtes dans le Cher ou dans les Deux-Sèvres, je peux vous dire que l'application de la loi NOTRe telle qu'elle a prévue l'obligation partout où le transfert a pu se faire sur l'eau et l'assainissement, c'est fait. Mais il y a des endroits où, pardonnez-moi, les bassins versants sont têtus. L'absence de nappe phréatique, c'est têtus. J'étais hier dans la Loire, pas de nappe phréatique. J'étais dans le Cher il y a un mois, toutes les communes disent la seule entité qui peut gérer cette question, c'est le département. Vous êtes dans les Deux-Sèvres où la question de l'eau, qui va devenir une question majeure, une grande partie du devenir agricole de notre pays aussi. Vous êtes dans les Deux-Sèvres et la réponse est interdépartementale. Donc le Ministre nous propose une formule qu'il a inventée, qui est bien, la subdélégation, c'est bien, à la condition que cela soit à la majorité simple et que cela ne soit pas après des études préalables qui prennent six ans pour prendre une décision qui est inadaptée puisque l'étude a évolué entre le moment où on l'a engagée et la réalité. Je crois que l'on peut se mettre d'accord sur ce sujet entre Députés et Sénateurs tout simplement parce qu'il y a des réalités dans ce pays et que la question de l'eau est une question très sérieuse. Vous évoquiez la question de l'écologie mais elle est une question tout à fait sérieuse par rapport à ce débat-là et qui est une question très sérieuse pour le devenir de

l'agriculture. Hier, j'étais avec des exploitants agricoles dans la montagne du Forez, trois années de sécheresse, en même temps, ils auront eu une pluviométrie identique mais répartie différemment. Nous on retient 2,5 % de l'eau pluviale en France, les Espagnols 25 %. Je ne dis pas que nous soyons comparables à l'Espagne mais il va bien falloir que l'on se pose un certain nombre de questions.

Alors sur le statut de l' élu, je ne reviens pas sur le dossier indemnitaire. Jusqu'à 3500 habitants, j'espère que l'on trouvera une formule équilibrée. Il ne faut pas avoir honte de parler des indemnités. Pardonnez-moi, ce n'est pas un sujet interdit. C'est un sujet, quand on est dans d'autres pays, qui fait partie des sujets habituels, partagés. Allez donc voir en Europe du Nord comment ces sujets-là sont traités de manière transparente et sereine.

Vous avez la question de la protection fonctionnelle des élus. En effet, vous avez quand même des élus qui sont mis en cause, et c'est devenu une mode, c'est comme les réseaux sociaux, de mettre en cause des élus de manière abusive. Il faut que l'on assure la protection fonctionnelle. La question des crédits d'heures, des indemnités syndicales qui ont été rétablies, la question de la prise en compte pour les jeunes élus, parce que chacun d'entre vous le dit il faut aussi permettre à des jeunes élus de pouvoir exercer la mission et la fonction et donc la question par exemple des frais de garde, ce n'est pas un gros mot. C'est quelque chose d'important.

Enfin, j'en aurais terminé avec les pouvoirs de police du maire. Les pouvoirs de police du maire, chacun a en tête ce qui s'est passé à SIGNES. L'enquête de la Commission des Lois du Sénat est assez révélatrice. 4000 réponses. Des collègues ayant subi des agressions verbales, physiques, parfois des pressions sur leur famille. Beaucoup de collègues qui ont eu aussi sur des sujets comme l'urbanisme et l'environnement le sentiment de ne jamais être suivis dans leur décision. Le résultat, c'est que 4/5 des plaintes ont été classées sans suite. Je ne mets nullement en cause l'autorité judiciaire. Je dis simplement qu'il est indispensable, et il y a eu un débat avec les Députés et je pense que nous avons progressé, que les maires qui le souhaitent sachent pourquoi leur dossier a été classé sans suite parce que les circulaires, Monsieur le Préfet et Madame la Garde des Sceaux, c'est important, pardonnez-moi, on sait tous que les circulaires, cela ne durent qu'un temps. Je crois qu'il faut donner le droit tout simplement aux maires de savoir pourquoi. Parce que vous le savez tous, quand vous opposez un refus au nom de la protection et vous avez raison, Monsieur le Préfet, du territoire agricole, du territoire naturel. Quand vous dites non à une petite extension et qu'en face de lui, le pétitionnaire voit une construction illégale dix ans après, qui n'a toujours pas reçu malgré la plainte du maire, de décision de démolition ou autres, vous avez le sentiment qu'il y aurait quelque chose à deux vitesses.

Et donc, deux préoccupations, savoir pourquoi, ce qui permet de répondre, ce qui permet de ne pas créer de conflits. Notre rôle c'est d'être aussi des apaiseurs de conflits et c'est le rôle de proximité que nous jouons. Il y a aussi la question des fermetures des débits de boisson pour lesquels les maires auront un pouvoir, j'allais dire non pas en lien avec vous mais comparable au vôtre, Monsieur le Préfet, bien sûr, vous-même devant donner des décisions de justice pour les établissements à caractère nocturne et bruyant qui parfois perturbent. Les députés ont souhaité cibler un certain nombre d'activités commerciales de nuit qui, parfois, perturbent la vie d'un quartier à des heures avancées. Voilà ce que je voulais vous dire ainsi que le pouvoir d'amende qui évolue de manière forte et notamment le pouvoir d'astreinte puisque l'on pourra aller jusqu'à 500 euros.

Alors, mes Chers Collègues, je n'ai pas évoqué d'autres sujets qui font partie de vos préoccupations. J'ai bien entendu la question de la Loi littoral. Dès que je m'approche du bord de mer, c'est une question qui revient. L'article 42 de la Loi Elan a apporté quelques

avancées, notamment sur les dents creuses mais je crois que nous aurons encore ce débat. Il faut mesurer aussi que la Loi littoral, pardonnez-moi, est là aussi pour protéger le littoral et qu'il y a des endroits où on n'a pas été tendre avec le littoral pendant quelques décennies. Et que ce texte comme la loi montagne a été un texte utile mais maintenant il faut que l'on ait le pouvoir d'adaptation, de différenciation. Voilà pourquoi je crois au rôle aussi du Préfet simplificateur parce que dans un dialogue avec le représentant de l'Etat, bien sûr en y associant toutes les commissions de protection, je crois que nous pouvons avoir un débat qui soit intelligent. Quand vous êtes, par exemple, à PLOUGASTEL-DAOULAS, très célèbre pour sa fraise et aussi pour son aber, que vous voyez que vous gérez le même territoire littoral et le territoire rural, vous empêchez toutes capacités de développement notamment agricole sur une partie du territoire. Trouver ces nouveaux équilibres.

Il y a l'aménagement numérique, mais vous êtes exemplaires car je dois dire que la conjonction, je le dis devant les deux présidents successifs du Département et de la Région, vous avez largement rattrapé votre retard, vous seriez même en avance, on me l'a glissé à l'oreille mais vous voyez quelle était mon oreille gauche, il y a un instant...

Il y a la question de l'application du décret 2015 sur les bornes à incendie, sujet compliqué parfois dans la typologie de construction et que l'on connaît aussi dans certains pays de bocage. Vous évoquiez l'Orne, c'est un cas.

Vous avez enfin le sujet que, je ne pourrai pas traiter ici qui est le sujet majeur de la santé. Le Président de la République l'a mesuré dans son débat avec les élus. C'est un vrai sujet d'égalité républicaine. Quand vous êtes dans l'Eure, Monsieur le Président LEGENDRE, vous avez trois fois moins de médecins généralistes que dans les Yvelines. Hier, encore, on ne trouvait pas de médecins pour faire un constat de mort à domicile. Que le Préfet est dans l'obligation de réquisitionner, de saisir le Conseil de l'Ordre et que la réalité aujourd'hui, c'est que moins de 30 % des étudiants s'installent après 5 ans de la sortie des études. Ils s'installent dans le secteur libéral et notamment dans le privé et que nous avons voté ensemble, Députés et Sénateurs, tout au moins pas tous ici, mais nous avons voté majoritairement le texte Santé 2022 parce que c'est une démarche positive et notamment de mettre dans le cursus des études médicales cette obligation d'aller en zone sous dense pour se former. Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, vous évoquiez les maisons de santé pluridisciplinaires, c'est une des réponses. Savez-vous, puisque le Président des Maires a dit que j'étais depuis trop longtemps président du Sénat, il faudra peut-être qu'il s'habitue, on ne sait jamais l'avenir, que j'ai inauguré des maisons de santé, qui, cinq années après n'ont plus de médecin, et que c'est un vrai sujet. Je vais prendre l'exemple d'un département la Saône et Loire. Je le dis aussi bien au président BELLANGER qu'à Pascal MARTIN, André ACCARY ne passe pas pour être issu de la France Insoumise par nature. Il a pris la décision pour garder des médecins de salarier sur le territoire. Il avait 52 médecins salariés quand je suis allé à son Assemblée Générale des Maires, il en aura 100 l'année prochaine. Je ne dis pas que c'est la solution mais vous voyez bien que la question de la santé est posée comme la question de la relation entre médecine de ville, médecine hospitalière, quelle que soit son statut.

Alors, mes Chers Collègues, vous l'avez bien senti, je crois que l'on est sur un texte qui est un premier pas, j'espère que nous nous mettrons d'accord, il y a un certain nombre de points, il y a un point difficile entre pluralité et parité. Nous avons déjà la fois dernière 40 % de communes où il n'y avait pas de pluralité du tout, je parle dans des communes de moins de 1000 habitants, 60 % dans certains territoires. C'est un vrai sujet pour le Conseil Constitutionnel, le débat entre l'objectif de parité que je partage et l'exigence de pluralité qui est attachée à la démocratie. Ce n'est pas un sujet médiocre. Ce n'est pas un sujet pour faire

un coup le temps d'un Grenelle. C'est un sujet profond sur lequel il faut que l'on apporte des réponses parce qu'une démocratie quand elle n'est plus pluraliste, elle n'est plus vraiment une démocratie. Et comme je crois que la commune, c'est la cellule de base de la démocratie, ce sujet-là sera posé. Et puis, il y aura ce texte 3D, je l'ai annoncé, c'est un secret pour personne devant le Congrès des Maires, au Sénat comme nous l'avons fait sur l'évolution de la loi NOTRe, nous allons mettre en place dès le mois de janvier de manière trans-groupes, tous les groupes seront associés autour de la Commission des Lois, une réflexion sur ce que pourrait être un texte de décentralisation parce que je crois que l'on ne s'en sortira qu'en appliquant le principe de subsidiarité. Ce que l'on fait mieux en proximité il faut le faire, ce qu'on fait moins bien, il faut le passer au bon niveau et ainsi de suite. Je crois que c'est tout à fait essentiel parce que je crois que pour recoudre ce pays, ce sont d'abord les territoires qui seront les points de suture de ce pays.

Voilà ce que je voulais vous dire en disant comme votre Président du Département : vive la commune, vive la République et vive la France !

Transcription de l'intervention du 7 décembre 2019